

**Maison Pommery & Associés**  
**(précédemment Vranken-Pommery Monopole)**  
société anonyme de droit français  
au capital de 134.056.275 euros immatriculée sous le numéro 348.494.915 R.C.S. Reims  
Siège social : 5, Place Général Gouraud - 51100 Reims  
France  
LEI :969500M5EQJVDASURW53  
(la « Société »)

**MODALITES DE PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**DU 9 JUIN 2026 A 10H00 (HEURE DE PARIS)**  
**AU 5, PLACE GENERAL GOURAUD - 51100 REIMS, FRANCE**  
(Ci-après l'« Assemblée Générale »)

**PROSPECTUS EN DATE DU 14 MAI 2019**  
**Obligations portant intérêt au taux de 3,75 pour cent l'an et venant à échéance le 19 juin 2026**  
**Code ISIN : BE0002654359 – Code Commun : 199972634**  
(Ci-après les « Obligations »)

Le 18 mai 2026, la Société a publié sur son site Internet et distribué par l'intermédiaire du Système de règlement de titres de la BNB (NBB-SSS, le système de règlement de titres géré par la Banque nationale de Belgique) un avis de convocation des porteurs d'obligations portant intérêt au taux de 3,75 pour cent l'an et venant à échéance le 19 juin 2026 (Code ISIN : BE0002654359 – Code Commun : 199972634) (l'« **Avis de Convocation** »).

Conformément à l'article R.228-71 du Code de commerce, le droit de chaque Obligataire de participer à l'Assemblée Générale sera constaté par l'inscription du nom de cet Obligataire dans les livres du teneur de compte concerné le deuxième (2ème) jour ouvré précédant la date fixée pour l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris (i.e., sur première convocation, 5 juin 2026 à zéro heure, heure de Paris et en cas d'assemblée générale ajournée, 17 juin 2026 à zéro heure, heure de Paris) (la « **Date d'Enregistrement** »).

Sauf indication contraire du contexte, les références aux « **Obligataires** » incluent :

- toute personne figurant dans les registres du Système de règlement de titres de la BNB (NBB-SSS, le système de règlement de titres géré par la Banque nationale de Belgique) en tant que détenteur des Obligations (également dénommée « **Participants directs BNB** » et, individuellement, « Participant direct BNB ») (ce qui inclut Euroclear et/ou Clearstream, Luxembourg aux fins de la tenue de comptes pour le compte d'Euroclear et/ou de Clearstream, Luxembourg) ; et
- chaque bénéficiaire effectif des Obligations détenant une participation dans les Obligations, directement ou indirectement, par l'intermédiaire d'un compte ouvert au nom d'un Participant Direct BNB.

## CALENDRIER DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES PUBLICATIONS

Veillez prendre connaissance ci-dessous des dates essentielles se rapportant à l'Assemblée Générale sur première convocation et, le cas échéant, à l'Assemblée Générale ajournée, ainsi qu'à la publication des résultats :

Evènements	Dates
Publication de l'avis de convocation et distribution via le Système de règlement de titres de la BNB (NBB-SSS)	18 mai 2026
Date et heure requises pour l'inscription en compte justifiant le droit de chaque Obligataire de participer à l'Assemblée Générale convoquée sur première convocation (« Date d'Enregistrement »)	5 juin 2026 à 0h00 (heure de Paris)
Date et heure butoirs de transmission du Formulaire de Participation par les Participants directs BNB à l'Agent Centralisateur (« Date Limite de Réception »)	5 juin 2026 à 17h00 (heure de Paris)
Assemblée Générale relative aux Obligations (première convocation)	9 juin 2026 à 10h00 (heure de Paris)
Annnonce et publication des résultats ou, si le quorum n'est pas atteint lors de l'Assemblée Générale réunie sur première convocation	Dès que possible après la tenue de l'Assemblée Générale réunie sur première convocation
Date et heure requises pour l'inscription en compte justifiant le droit de chaque Obligataire de participer à l'Assemblée Générale ajournée (« Date d'Enregistrement ») (le cas échéant)	17 juin 2026 à 0h00 (heure de Paris)
Date et heure butoirs de transmission du Formulaire de Participation par les Participants directs BNB à l'Agent Centralisateur (« Date Limite de Réception ») (le cas échéant)	17 juin 2026 à 17h00 (heure de Paris)
Assemblée Générale ajournée relative aux Obligations (le cas échéant)	19 juin 2026 à 10h00 (heure de Paris)
Annnonce et publication des résultats définitifs de l'Assemblée Générale ajournée (le cas échéant)	Dès que possible après la tenue de l'Assemblée Générale ajournée

### Païement des coupons

Il est rappelé que le coupon annuel de 3,75% au titre des Obligations sera payé normalement à son échéance le 19 juin 2026. En cas d'approbation de la Première Résolution (report de la date d'échéance des Obligations au 19 juin 2027), un coupon supplémentaire de 3,75% sera également dû et payable le 19 juin 2027.

### PRIME DE RESOLUTION

#### MODALITES DE LA PRIME DE RESOLUTION

Comme évoqué dans l'Avis de Convocation en date du 18 mai 2026, si toutes les Résolutions sont approuvées selon les termes ci-dessus, la Société paiera à chaque Obligataire une somme libellée en euros (la « **Prime de Résolution** ») égale à 0,15% du nominal total des Obligations détenues par chacun de ces porteurs d'Obligations, soit 1,50 euros par Obligation.

Pour éviter toute ambiguïté, si les Résolutions sont adoptées, chaque Obligataire, ayant un compte ouvert à son nom auprès d'un intermédiaire habilité, à la Date d'Enregistrement, aura droit au paiement de la Prime de Résolution, qu'il ait ou non participé à l'Assemblée Générale ou qu'il ait ou non voté en faveur des Résolutions à l'Assemblée Générale. Si les Résolutions ne sont pas adoptées, la Prime de Résolution ne sera due à aucun des Obligataires, qu'ils aient ou non voté en faveur des Résolutions.

Si toutes les Résolutions sont adoptées sur première ou deuxième convocation, le paiement de la Prime de Résolution sera fait le 20 juillet 2026 au plus tard.

#### TRAITEMENT FISCAL

Il est précisé que si la Prime de Résolution est soumise à toute retenue à la source ou autre prélèvement, le montant dû par la Société au titre de la Prime de Résolution sera augmenté d'un montant qui permettra aux porteurs d'Obligations de recevoir, après application de la retenue ou du prélèvement, un montant égal à la Prime de Résolution.

## **LES DIFFERENTES OPTIONS POUR PARTICIPER A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Dans tous les cas, le formulaire transmis pour les besoins d'une Assemblée Générale est valable pour les assemblées successives convoquées sur le même ordre du jour.

**Seuls les Participants directs BNB peuvent soumettre le formulaire de participation (le « Formulaire de Participation »), en ligne via le site <https://deals.is.kroll.com/pommery>. Les Obligataires doivent contacter la banque ou l'intermédiaire auprès duquel ils détiennent leurs titres afin que le Participant direct BNB puisse soumettre le formulaire de participation en leur nom. Un Formulaire de Participation figure en Annexe du présent document mais celui-ci n'est fourni qu'à titre d'information dans la mesure où les votes doivent être soumis en ligne par les Participants directs BNB.**

### **Option 1/ Assister personnellement à l'Assemblée Générale**

Pour qu'un Obligataire puisse assister à l'Assemblée Générale, (i) le Participant direct BNB doit remplir, pour le compte de l'Obligataire concerné, le paragraphe 2(a) du Formulaire de Participation, et (ii) le Participant direct BNB doit fournir une Attestation de Teneur de Compte, dûment signée et datée, confirmant la position détenue par l'Obligataire concerné à la Date d'Enregistrement (telle que définie ci-dessus) et (iii) l'Obligataire concerné doit fournir une carte d'identité ou un passeport en cours de validité, et un pouvoir si nécessaire, à la suite de quoi, une carte d'admission sera émise par Kroll Issuer Services Limited (l'« Agent Centralisateur »).

### **Option 2/ Donner pouvoir à un mandataire (sous réserve de certaines restrictions légales)**

Dans ce cas, le Participant direct BNB doit, pour le compte de l'Obligataire concerné, remplir le paragraphe 2(b) du Formulaire de Participation en (i) cochant la case "*Je nomme un mandataire*" du formulaire et (ii) en désignant nominativement un mandataire (l'Agent Centralisateur ou une autre personne) ou en laissant en blanc, auquel cas vous donnez pouvoir au Président de l'Assemblée Générale (tel que défini ci-dessous). Le Formulaire de Participation doit indiquer le sens du vote de l'Obligataire concerné — pour, contre ou abstention — pour chaque résolution. Si aucune option n'est choisie, le vote correspondant sera considéré comme ayant été exprimé en faveur.

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-62 du Code de commerce, veuillez noter que (i) les administrateurs de la Société (ii) ses directeurs généraux, (iii) ses commissaires aux comptes, ou (iv) ses employés ainsi que (v) leurs ascendants, descendants et conjoints, **ne peuvent être désignés comme mandataire**. En outre, conformément à l'article L. 228-63 du Code de commerce, les personnes auxquelles l'exercice de la profession de banquier est interdit ou qui sont déchues du droit de diriger, d'administrer ou de gérer une société à un titre quelconque, **ne peuvent être désignées comme mandataire**.

Le président de l'Assemblée Générale (le « **Président** ») sera le Représentant de la Masse des Obligations (i.e. DIIS Group), tel que désigné dans les Modalités des Obligations.

### **Option 3/ Vote par correspondance**

Le Participant direct BNB doit, pour le compte de l'Obligataire concerné, remplir le paragraphe 2(c) en cochant (i) la case "Je vote par correspondance" du Formulaire de Participation et (ii) l'une des trois cases "POUR", "CONTRE" ou "ABSTENTION" pour chaque résolution. Conformément à l'article L. 228-61 du Code de commerce, les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.

## **SOUSSION DU FORMULAIRE DE PARTICIPATION, ACCOMPAGNE D'UNE ATTESTATION DE TENEUR DE COMPTE**

Que vous souhaitiez (i) assister en personne à l'Assemblée Générale (Option 1), (ii) donner pouvoir à un mandataire (Option 2) ou (ii) voter par correspondance (Option 3), une Attestation de Teneur de Compte sera nécessaire.

Dans tous les cas, merci de contacter votre intermédiaire habilité, et de lui fournir les informations nécessaires. Celui-ci devra, en collaboration avec le Participant direct BNB concerné, soumettre le Formulaire de Participation, en votre nom, à l'Agent Centralisateur - Kroll Issuer Services Limited, dont les coordonnées figurent ci-dessous :

### **KROLL ISSUER SERVICES LIMITED**

The News Building  
3 London Bridge Street  
London SE1 9SG  
United Kingdom

Tel.: +44 20 7704 0880

Attn.: Jacek Kusion

Email: pommery@is.kroll.com

Site internet: <https://deals.is.kroll.com/pommery>

**Pour toute question relative à l'Assemblée Générale ou aux modalités de participation, vous pouvez contacter l'Agent Centralisateur - Kroll Issuer Services Limited (contacts mentionnés ci-dessus).**

**Seuls les Participants directs BNB sont habilités à soumettre le Formulaire de Participation. Cette soumission se fera en ligne via le site <https://deals.is.kroll.com/pommery>. Les Obligataires doivent contacter la banque ou l'intermédiaire auprès duquel ils détiennent leurs Obligations afin de demander au Participant direct BNB de soumettre le formulaire en leur nom.**

**Les Participants directs BNB peuvent regrouper les votes de leur côté et soumettre un Formulaire de Participation par instruction de vote, tout en fournissant un tableau séparé contenant les coordonnées des Obligataires concernés, les instructions de votes (pour chaque résolution) de chaque Obligataire concerné et les positions correspondantes de chacun.**

Le Participant direct BNB qui soumet le Formulaire de Participation doit confirmer, sous la forme d'une Attestation de Teneur de Compte, que les votes correspondant à la soumission reflètent les positions détenues par chaque Obligataire concerné, et que ces positions ont été bloquées à compter de la date de réception du Formulaire de Participation par le Teneur de Compte et/ou le Participant direct BNB et le resteront jusqu'à l'Assemblée Générale sur première convocation ou, le cas échéant, l'Assemblée Générale ajournée ou jusqu'à la fin de la procédure de consultation des Obligataires.

L'attention des Obligataires est attirée sur le fait que, conformément à l'article R.225-77 du Code de commerce, afin d'être pris en compte pour l'Assemblée Générale, le Formulaire de Participation dûment complété doit être reçu par l'Agent Centralisateur au moins trois (3) jours calendaires avant l'Assemblée Générale, soit au plus tard le 6 juin 2026 à 23h59 (heure de Paris) (sur première convocation) ou le 17 juin 2026 à 23h59 (heure de Paris) (en cas d'assemblée générale ajournée).

**Le 6 juin 2026 n'étant pas un jour ouvré, la date limite de réception des Formulaires de Participation par l'Agent Centralisateur est fixée au vendredi 5 juin 2026 à 17h00 (heure de Paris) (su première convocation) et au 17 juin 2026 à 17h00 (heure de Paris) (en cas d'assemblée générale ajournée) (la « Date Limite de Réception »).**

Les Obligataires pourraient devoir respecter des délais plus courts prévus par leur teneur de compte ou leur courtier respectif. Les Obligataires sont également invités à prendre note que l'obtention des documents requis auprès de leur teneur de compte peut nécessiter un certain délai et sont en conséquence encouragés à entamer les démarches exigées dès que possible.

### ***Blocage des Obligations et restrictions relatives aux transferts***

Dans le cadre de toute demande d'Attestation de Teneur de Compte, chaque Obligataire doit tenir compte du fait que des restrictions relatives au transfert des Obligations s'appliqueront. Tout Obligataire participant à ladite consultation, accepte que ses Obligations soient bloquées à compter de la date de réception du Formulaire de Participation par le Teneur de Compte et/ou le Participant direct BNB, jusqu'à la plus proche des dates suivantes : (i) la date à laquelle la Société renonce à convoquer les Assemblées Générales, et (ii) la plus tardive des dates suivantes : le 9 juin 2026 (date de l'Assemblée Générale sur première convocation) ou, le cas échéant, le 19 juin 2026 (date de l'Assemblée Générale ajournée).

### ***Reconnaissance du Blocage des Obligations***

En délivrant le Formulaire de Participation par le biais d'un Participant direct BNB, chaque Obligataire reconnaît que les Obligations qui font l'objet dudit Formulaire de Participation ont été bloquées. Chaque Obligataire doit fournir au Participant direct BNB concerné, les informations suivantes :

- son nom complet
- son adresse e-mail
- son numéro de téléphone avec indicatif pays,
- sa position détenue en Obligations (en EUR), et
- dans l'hypothèse de l'Option 2 ou de l'Option 3, le sens de son vote pour chaque résolution.

## **NOTES IMPORTANTES**

**Conformément aux dispositions de l'article L. 228-61 du Code de commerce, les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne sont pas considérés comme des votes exprimés.**

**Un porteur d'Obligations ne peut à la fois voter par correspondance et désigner un mandataire : si les paragraphes 2(b) et 2(c) sont remplis dans ce formulaire, le pouvoir sera seul pris en compte.**

Les porteurs d'Obligations rachetées qui n'ont pas été remboursées en raison de la défaillance de la société débitrice ou à raison d'un litige relatif aux conditions de remboursement peuvent assister à l'Assemblée Générale.

Une société qui détient au moins 10% du capital de la société débitrice ne peut pas voter à l'Assemblée Générale à raison des Obligations qu'elle détient.

## ANNEXE

**Les Participants directs BNB doivent impérativement soumettre les votes de leurs clients via le formulaire en ligne disponible sur le site <https://deals.kroll.is.com/pommery>**

### FORMULAIRE DE PARTICIPATION (A TITRE D'INFORMATION DANS LA MESURE OU LES VOTES DOIVENT ÊTRE SOUMIS EN LIGNE)

**Maison Pommery & Associés**  
**(précédemment Vranken-Pommery Monopole)**  
société anonyme de droit français  
au capital de 134.056.275 euros immatriculée sous le numéro 348.494.915 R.C.S. Reims  
Siège social : 5, Place Général Gouraud - 51100 Reims  
France  
LEI :969500M5EQJVDASURW53  
(la « Société »)

### FORMULAIRE DE PARTICIPATION

**ASSEMBLEE GENERALE DU 9 JUIN 2026 A 10H00 (HEURE DE PARIS)**  
**AU 5, PLACE GENERAL GOURAUD - 51100 REIMS, FRANCE**  
**PROSPECTUS EN DATE DU 14 MAI 2019**  
**Obligations portant intérêt au taux de 3,75 pour cent l'an et venant à échéance le 19 juin 2026**  
**Code ISIN : BE0002654359 – Code Commun : 199972634**  
(Ci-après les « Obligations »)

**Veillez noter qu'afin que ce formulaire soit pris en compte lors de l'Assemblée Générale, les paragraphes 1, 2 et 3 doivent être dûment et entièrement complétés**

A moins que le contexte ne commande une interprétation différente, les termes qui commencent par une lettre majuscule employés dans ce formulaire ont le sens qui leur est donné dans l'avis de convocation délivré par la Société en vue de l'Assemblée Générale.

1/ INFORMATIONS RELATIVES AUX PORTEURS	
Prénom et Nom de famille <i>ou</i> Dénomination légale	
Adresse e-mail	
Numéro de téléphone avec indicatif pays	
Obligations détenues ( <i>en EUR</i> )	
Numéro de carte d'identité ou de passeport en cours de validité (en cas de vote 2(a))	

<b>2/ PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE</b> ( <i>Merci de ne cocher qu'une seule case parmi les trois ci-dessous</i> <i>Ce formulaire soumis pour une assemblée générale est valable pour les assemblées successives convoquées pour délibérer sur le même ordre du jour.</i> )		
a. <input type="checkbox"/> <b>JE SOUHAITE PARTICIPER A CETTE ASSEMBLEE GENERALE, et demande d'une carte d'admission</b>		
b. <input type="checkbox"/> <b>JE NOMME UN MANDATAIRE, sans possibilité de substitution ou de sous délégation :</b>		
<input type="checkbox"/>	Agent Centralisateur	
<input type="checkbox"/>	Prénom et Nom de famille ou Dénomination légale Ou laisser en blanc si vous souhaitez nommer le Président de l'Assemblée Générale	
	Adresse e-mail	
	Numéro de téléphone avec indicatif pays	
1. pour me représenter à l'Assemblée Générale et à toute assemblée générale ajournée ; et		
2. pour assister à l'Assemblée Générale, pour revoir tous les documents et recevoir toutes les informations, pour signer les feuilles de présence et tous autres documents, pour prendre part à toutes les délibérations, pour émettre, conformément aux instructions ci-dessous, tous votes sur les sujets qui figurent dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ou pour s'abstenir, et de faire tout ce qui serait nécessaire.		

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b> <i>(équivalent à un vote non exprimé)</i>
Résolution n°1			
Résolution n°2			
Résolution n°3			
Résolution n°4			

c.  **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Après avoir pris connaissance des quatre (4) Résolutions soumises au vote des Obligataires à l'Assemblée Générale convoquée et conformément à l'article L. 228-61 du Code du commerce, je déclare émettre les votes suivants sur ces résolutions :

	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b> <i>(équivalent à un vote non exprimé)</i>
Résolution n°1			
Résolution n°2			
Résolution n°3			
Résolution n°4			

**3/ BLOCAGE DES OBLIGATIONS**

Comme mentionné dans l'Attestation de Teneur de Compte, jointe au présent Formulaire de Participation, l'Obligataire reconnaît que ses Obligations seront bloquées à compter de la date de réception du Formulaire de Participation par le Teneur de Compte et/ou le Participant direct BNB, jusqu'à la plus proche des dates suivantes : (i) la date à laquelle la Société renonce à convoquer les Assemblées Générales, et (ii) la plus tardive des dates suivantes : le 9 juin 2026 (date de l'Assemblée Générale sur première convocation) ou, le cas échéant, le 19 juin 2026 (date de l'Assemblée Générale ajournée).

**4/ SIGNATURE DU PARTICIPANT DIRECT BNB, POUR LE COMPTE DE L'OBLIGATAIRE** *(Merci de remplir et de signer)*  
*Attention, pour être pris en compte, ce formulaire doit être reçu par l'Agent Centralisateur - Kroll Issuer Services Limited au plus tard le 5 juin 2026 à 17h00 (heure de Paris).*

<b>Nom du Participant direct BNB :</b>	<b>Date :</b>
<b>Titre :</b>	<b>Signature :</b>